DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/219

Objet : **Interdiction de stationnement**

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande de Madame ALLIENNE en date du 10 septembre 2024,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, l'interdiction de stationner tous véhicules sur le trottoir situé devant le 428 rue Emile Zola (59184) SAINGHIN-en-WEPPES afin de faciliter un dépôt d'encombrants en vue d'un enlèvement ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le trottoir, devant le 428 rue Emile Zola afin que la demandeuse puisse déposer des encombrants le dimanche 15 septembre. Ces derniers seront **retirés le lundi 16 septembre 2024 à partir de 07h00 jusqu'à 20h00.**

Article 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le Directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

-M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée,
-Mme ALLIENNE Marie-Thérèse,
-Aux archives municipales,
-La Police Municipale.

POLICE MUNICIPALE
SAINGHIN-EN-WEPPES

Fait à SAINGHIN-EN-WEPPES, le 10 septembre 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON